

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/56

Objet : Indemnité de conseil du receveur principal de l'embrunais

L'an deux mille quinze, le 8 décembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du musée Apiland à Rousset, salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 décembre 2015

Date de convocation :
Le 6 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 20

En exercice : 20

Membres présents
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

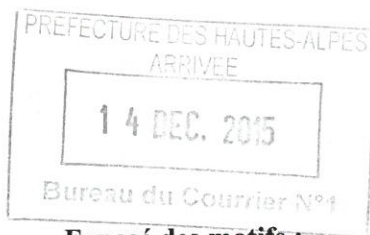
M. Victor BERENGUEL Président,
M. Marc VIOSSAT Vice-Président,
Mme Catherine SAUMONT Vice-Présidente,
M. Jean Pierre GANDOIS Vice-Président,
M. Jean BERNARD Secrétaire,
M. Christian DURAND Rapporteur du Budget,
Mme Carole CHAUVET Membre du Bureau,
Mme Valérie ROSSI Membre du Bureau,
M. Marc AUDIER suppléant de Mme Chantal EYMEOD Membre du Bureau,
M. Pierre VOLLAIRE Conseiller syndical,
M. Daniel BOSQUET suppléant de Mme Valérie GRECARD Conseiller syndical,
M. Robert FRAYSSINE Conseiller syndical,
Mme Bénédicte FEROTIN Conseillère Syndicale,
M. Jean CONREAUX Conseiller Syndical,

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités : M. Gilles VOLLAIRE (CD 05) ; M. GAMBAUDO, Maire de Pontis ; M. Alain ZURBACH, EDF ; M. Guy KLETTY, Maire de St Vincent les Forts, M. Roger MASSE, Maire de La Bréole et Conseiller Départemental des Alpes de Haute Provence ; M. GLEVAR CDV 05 ; M. BOUCHACOURT CCI 05, M. Bernard ADAM CSLG, Mme Michèle SCHILLING Communauté de communes de l'Embrunais, Mme C PRVULOVIC, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon

Etaient excusés :

Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie GRECARD, Mme Marine MICHEL, M. Christian HUBAUD, M. Arnaud MURGIA, Mme Bernadette SAUDEMONT, M. Marcel CANNAT, Mme GARCIN EYMEOD



Exposé des motifs :

Le Président indique que la trésorerie d'Embrun Savines le Lac a connu cette année des mouvements de personnels importants, avec le départ de nombreux agents en retraite, et l'arrivée d'un nouveau Receveur Principal.

Il convient donc d'attribuer une indemnité partagée selon le temps d'exercice des deux Receveurs Principaux qui est de 6 mois pour chacun d'entre eux.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'article 97 de la loi n° 82-213 du 23 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant le mode de calcul de l'indemnité de conseil attribuée aux receveurs municipaux,

CONSIDERANT :

- La délibération 2014-44 du 16 décembre 2014 qui décidait de demander le concours de Monsieur Philippe Weynachter, Receveur Principal du S.M.A.D.E.S.E.P., dans le cadre de prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financières et comptables ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 décembre 2015 :

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur Principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financières et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil qui y correspond au taux de 100% par an ;
- **DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée pour l'exercice 2015 au prorata de leur présence en tant que Receveur Principal de l'établissement, à Messieurs Alain JACQUET et Philippe WEYNACHTER.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

